

Bruxelles, le 27 août 1986

Note BIO(86) 224 aux bureaux nationaux
c. aux membres du Service du Porte-Parole

Rendez-vous de midi des 26/27 août 1986

Matériel diffusé :

- IP-400, STABEX: 8 nouveaux transferts pour l'année
d'application 1985 (26.8.86)
- IP-401 Participation de la Communauté à la lutte
internationale contre la drogue
- IP-402 Aide d'urgence de la Communauté pour la catastrophe
au Cameroun (texte intégral ci-après)
- IP-403 Community Policy on air transport
Extracts from a speech made by Commissioner Stanley
Clinton Davis at the Financial Times World
Aerospace Conference, London, on 27 August 1986
- Déclaration de la Commission condamnant la détention du Père Mr.
Smangaliso Mkhathswa en Afrique du Sud (texte intégral ci-après).

Sujets traités :

Aide d'urgence au Cameroun:

A la suite de la catastrophe survenue au Cameroun et qui s'est traduite par 1.500 morts, le gouvernement a lancé un appel à la communauté internationale en vue de contribuer à l'organisation des secours.

La Commission a pris le 26 août une décision de financement de 150.000 Ecus au titre des aides d'urgence de la Convention de Lomé III qui permettra de contribuer à la réalisation d'une opération conjointe Communauté/Espagne.

Il est prévu que le 27 août un avion Hercules des forces aériennes espagnoles décollera de Madrid pour le Cameroun et transportera des médicaments, des tentes, des couvertures et une équipe de la Croix rouge espagnole.

Les frais de transport, de personnel et des secours sont partagés entre la Commission, le gouvernement espagnol et la Croix Rouge de ce pays.

C'est la première opération d'aide d'urgence communautaire cofinancée avec l'Espagne.

Détention du Père Mr. Smangaliso Mkhathswa en Afrique du Sud:

La Commission a pris connaissance avec préoccupation des informations qui sont parvenues au sujet des brutalités auxquelles aurait été soumis le Père Smangaliso Mkhathswa, Secrétaire de la Conférence Episcopale d'Afrique du Sud. Il faut souligner que la conférence Episcopale d'Afrique du Sud est un des partenaires de la Commission en ce qui concerne la mise en oeuvre des mesures positives décidée par la Commission en faveur des victimes de l'apartheid.

La Commission regrette profondément la longue détention sans procès à laquelle a été soumis le Père Mr. Smangaliso Mkhathswa décidé par les autorités sud-africaines au titre des lois d'urgence.

Amitiés,

M. BERENDT - comeur////



361.9

430.43

